

LE DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Vous êtes concerné(e) ? Vous recevez un courrier d'invitation

#cancer #dépistage #prévention #santépublique

I. Le dépistage du cancer colorectal, un enjeu de santé publique

Le cancer colorectal est à l'origine de 17 000 décès par an, ce qui en fait le 2^{ème} cancer le plus meurtrier en France, après le cancer du poumon.

Le programme de dépistage organisé du cancer colorectal propose aux 19,7 millions de personnes éligibles, de 50 à 74 ans, la mise à disposition tous les deux ans d'un test immunologique permettant une détection de lésions précancéreuses, d'un cancer à un stade précoce et une amélioration des chances de guérison.

Dans l'Yonne, le dépistage organisé est proposé à 115 000 icaunais et icaunaises, de 50 à 74 ans

Le test de dépistage s'effectue par la recherche de sang dans les selles, tous les 2 ans. En pratique, vous recevez **un courrier d'invitation adressé par le CRCDC, afin qu'un Kit de dépistage puisse éventuellement vous être remis par votre médecin**

Les tests sont NÉGATIFS dans 96 % des cas.

Si le test se révèle POSITIF (4 % des cas), une coloscopie est indiquée. En pratique, un test Positif **conduit à découvrir dans 30 à 40 % des cas, un adénome à risque (état pré cancéreux) et dans 7 à 8 % des cas un cancer..**

Il faut dédramatiser en restant optimiste : le taux de guérison progresse chaque année.

II. Attribution du marché du dépistage organisé du cancer colorectal

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) assure par la voie d'un marché public, la fourniture et la lecture des kits de prélèvements.

Depuis le 13 janvier 2020, un nouveau prestataire produit les kits de prélèvement. Ce renouvellement prévu pour cinq

ans n'entraîne aucun changement pour les assurés, les professionnels de santé et les Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC).

Les nouveaux kits de dépistage vont être mis à la disposition des assurés concernés au plus tard dans le courant du mois de mai.

La lecture des tests déjà distribués est assurée, y compris postérieurement à l'entrée en vigueur du nouveau marché.

III. L'action de la structure régionale

Dans l'Yonne, l'Aidec (Association Icaunaise de DEpistage des Cancers) est devenue l'antenne locale du « **Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de Bourgogne – Franche-Comté** » (CRCDC BFC).

Un cancer se soigne plus facilement s'il est détecté suffisamment tôt.

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Bourgogne-Franche-Comté

Antenne 89

03 86 52 72 99 - 03 86 52 92 18

3 rue du Général De Billy
St GEORGES sur BAULCHE CS 10144
89002 AUXERRE CEDEX
info@aidec.fr

Renseignements complémentaires sur **ameli.fr**

15/05/2020

N'hésitez pas à en parler avec votre médecin.